

968^e séance

Mercredi 29 octobre 1975, à 15 h 15.

Président : M. Roberto MARTINEZ ORDOÑEZ (Honduras).

A/SPC/SR.968

POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (suite)
[A/10050-S/11638, A/10052-S/11641, A/10103-S/11708, A/SPC/174, A/SPC/L.327, A/SPC/L.328] :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/10022);
- b) Rapport du Secrétaire général (A/10281)

DISCUSSION GENERALE (fin)

1. M. WOLF (Autriche) déclare que la délégation autrichienne, coauteur de deux projets de résolutions relatifs à la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (A/SPC/L.324 et A/SPC/L.325) qui ont été adoptés par consensus à la 960^e séance, se réjouit de voir l'*apartheid*, sous toutes ses formes, désormais entouré d'une réprobation universelle; ainsi les activités de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas été sans influencer sur l'opinion publique mondiale et elles auront donc joué un rôle important dans l'élimination de cette politique. L'importance de ce processus doit également être considérée dans la perspective des événements marquants qui se sont produits récemment sur le continent africain et qui exerceront sans aucun doute une influence positive sur la situation en Afrique du Sud et en Namibie. Le représentant de l'Autriche espère donc que, dans ces circonstances, le Gouvernement sud-africain adoptera une politique conduisant à des transformations pacifiques. De plus, cette nouvelle situation reconfortera ceux qui participent directement à la lutte pour la liberté politique et l'égalité et le Comité spécial contre l'*apartheid* dans sa louable tâche.

2. En 1975, la contribution de l'Autriche au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud a augmenté de plus de 100 p. 100 par rapport à 1974. En 1976, la contribution du Gouvernement autrichien augmentera encore de 5 p. 100 par rapport à 1975. De même, l'Autriche continuera à soutenir le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe.

3. Le représentant de l'Autriche est d'avis que la lutte pour la liberté politique en Afrique du Sud n'incombe pas seulement aux gouvernements. Le public en général, les organisations non gouvernementales et, en particulier, les syndicats ont un rôle important à jouer à cet égard en influant directement sur la politique de leur gouvernement. Le Gouvernement autrichien a toujours rejeté fermement et sans équivoque toute politique fondée sur l'inégalité entre les hommes. Personne ne peut oublier que la dignité de l'homme est un tout et doit être défendue par tous. Pour cette raison, l'Autriche lance un appel aux autorités sud-africaines pour qu'elles mettent fin à leur funeste politique d'*apartheid* avant qu'il ne soit trop tard; un premier pas pourrait être d'amnistier les prisonniers politiques.

4. M. SERUP (Danemark) déclare que le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/10022) dépasse en portée les rapports des années antérieures et indique avec plus de précision les activités que le Comité déploie à l'échelle mondiale dans sa lutte contre le système d'*apartheid*. Le Comité spécial conclut que Vorster demeure voué au maintien de la domination de la minorité blanche et fait fi des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, le représentant du Danemark estime que les événements survenus l'année précédente permettent d'espérer, timidement certes, que la situation va peut-être s'améliorer. A cet égard, la délégation danoise se réjouit du processus de décolonisation qui se déroule actuellement en Afrique australe; l'accession à l'indépendance du Mozambique, du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe, et aussi de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux représentants desquels il souhaite la bienvenue à la Commission, stimulera sans aucun doute la lutte contre l'*apartheid* en Afrique du Sud. De même, le représentant du Danemark espère que l'Angola occupera prochainement la place qui lui revient parmi les nations indépendantes d'Afrique.

5. Etant donné tous ces événements, l'Afrique du Sud se trouve maintenant à un carrefour et elle doit choisir : ou abandonner sa politique d'*apartheid* ou la poursuivre, au risque de provoquer une situation dont on n'ose pas même évoquer les conséquences tellement elles seraient effroyables.

6. Quant à l'Organisation des Nations Unies, elle doit, conformément à la Charte, faire pression sur l'Afrique du Sud. Le Danemark a fait remarquer à maintes reprises que l'application par tous les pays des sanctions imposées par le Conseil de sécurité est le moyen le plus efficace pour arriver à une solution pacifique; il est d'une importance primordiale que tous les Etats Membres respectent strictement l'embargo sur la fourniture d'armes à l'Afrique du Sud, comme le fait le Danemark.

7. Outre les mesures politiques, il est essentiel que la communauté internationale intensifie ses efforts dans le domaine humanitaire, car la répression augmente de jour en jour. Le Danemark et les autres pays nordiques comptent parmi ceux qui contribuent le plus au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. En 1975, le Danemark a apporté une contribution de quelque 284 000 dollars, et il espère que tous les Etats Membres feront des contributions généreuses. Le Danemark a aussi bon espoir que les résolutions relatives à l'*apartheid* bénéficieront du maximum d'appui.

8. M. TOWO-ATANGANA (République-Unie du Cameroun) déclare que le problème de l'*apartheid* est pour son pays une cause de profonde préoccupation, non seulement

à cause des souffrances intolérables qui sont infligées à des millions de personnes en Azanie, mais parce que la communauté internationale se montre incapable de faire disparaître une doctrine identique à celle qui a soumis l'humanité à tant de malheurs une trentaine d'années auparavant. L'*apartheid* est une survivance du nazisme hitlérien et ses auteurs ne se donnent même pas la peine de le nier. C'est pour cette raison que la communauté internationale a condamné l'*apartheid* et a proclamé qu'il constituait un crime contre l'humanité. Il faut toutefois se demander quel a été le résultat de ces condamnations. Dans son rapport, le Comité spécial contre l'*apartheid* donne des éléments d'appréciation extrêmement précieux.

9. Entre autres choses, le rapport confirme que de nombreux gouvernements, organisations non gouvernementales et confédérations syndicales continuent à affirmer leur opposition au régime odieux de Pretoria. Grâce à leurs efforts, les représentants de M. Vorster ont été chassés de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, malgré l'usage abusif qu'ont fait certaines grandes puissances de leur droit de veto au Conseil de sécurité.

10. Le Gouvernement sud-africain connaît aujourd'hui un isolement presque total. En Azanie même, les combattants de la liberté continuent à s'organiser et, autour de ce pays, la ceinture de sécurité que constituaient les colonies portugaises s'est effondrée. Devant cette nouvelle situation, le régime de M. Vorster se fait de plus en plus féroce et, au lieu d'entreprendre des négociations avec les mouvements de libération, il multiplie ses manœuvres dilatoires. Il prétend même inciter M. Ian Smith à plus de modération, alors qu'il lui donne tous les moyens économiques et militaires de se cantonner dans son arrogance. En réalité, la "détente" dont parle M. Vorster n'a pour objectif que de semer la confusion et la division parmi les Etats africains.

11. Ainsi donc, il se crée en Afrique australe une situation de plus en plus explosive sous l'oeil indifférent, presque complice, de ceux qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, assument les responsabilités les plus hautes pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les pays qui ont demandé au sein du Conseil de sécurité, il y a un an, d'accorder un délai à l'Afrique du Sud pour modifier sa politique vont-ils reconnaître désormais que toutes les promesses de M. Vorster étaient sans fondement? Non seulement les changements survenus dans la politique d'*apartheid* sont dérisoires, mais ils ont pour objectif de renforcer la domination des Blancs. L'exemple le plus frappant est celui des prétendues consultations engagées avec la population noire.

12. En effet, les "dirigeants noirs" avec lesquels le régime sud-africain a annoncé à grand renfort de publicité qu'il engagerait des négociations se sont révélés être les dirigeants fantoches des "bantoustans" désignés par le régime lui-même. De même, l'octroi de l'autonomie et même de l'indépendance à certains "bantoustans" a pour unique objet de perpétuer la situation actuelle, en vertu de laquelle la minorité blanche occupera les quatre cinquièmes des terres les plus riches de l'Azanie.

13. Pour toutes ces raisons, la République-Unie du Cameroun s'est toujours refusée à adopter toute mesure de nature à encourager le maintien d'un tel système d'oppres-

sion. Elle n'entretient aucun lien de quelque nature que ce soit avec le régime raciste et a interdit le survol de son territoire à tout aéronef en provenance ou à destination de l'Afrique du Sud. Elle a du mal à comprendre que d'autres gouvernements adoptent vis-à-vis de l'Afrique du Sud des attitudes radicalement opposées aux déclarations qu'ils font dans les instances internationales. Certains pays vont même jusqu'à justifier cyniquement leur collaboration avec Pretoria en invoquant de prétendus impératifs économiques. De même, la délégation camerounaise rejette les subterfuges de ceux qui essaient de se donner bonne conscience en dénonçant les immoralités du voisin pour justifier les leurs. Il ne sert à rien d'invoquer le fait que certains pays, même africains, entretiennent des relations commerciales avec l'Afrique du Sud pour justifier l'aide économique et militaire massive que les puissances occidentales accordent à la minorité blanche de Pretoria. Ce n'est pas par hasard que l'Afrique du Sud se trouve intégrée dans le système dit de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN). Ce n'est pas par hasard qu'un mur de vetos se dresse au Conseil de sécurité devant ceux qui réclament un embargo économique contre Pretoria. La délégation camerounaise ne veut condamner personne, mais elle estime que les responsabilités de certaines puissances sont un facteur déterminant dans la persistance de l'*apartheid* en Afrique du Sud. C'est pourquoi elle lance un appel pressant aux Gouvernements du Japon, de la République fédérale d'Allemagne, de la France, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni pour qu'ils ne persistent pas à demeurer sourds aux leçons de l'histoire. L'histoire enseigne que la marche des peuples vers leur liberté et leur dignité est irréversible. Les peuples d'Azanie et de Namibie ne feront pas exception à cette règle.

14. M. BHATIA (Inde) présente le projet de résolution A/SPC/L.328, relatif à l'*apartheid* dans le domaine des sports et rappelle que, par sa résolution 2775 D (XXVI), l'Assemblée générale a déclaré qu'elle appuyait sans réserve le principe olympique selon lequel il ne doit pas y avoir de discrimination. Il se félicite donc que de nombreux pays aient fait écho à cette résolution. Par exemple, le Mexique a refusé de rencontrer l'équipe sud-africaine en Coupe Davis, l'Australie a annulé la tournée de son équipe de cricket en Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande a réaffirmé son opposition aux échanges sportifs avec l'Afrique du Sud, et d'autres pays, comme le Canada, la Guyane, la Malaisie, le Pakistan, la Trinité-et-Tobago et le Japon ont pris des mesures semblables, comme il est dit dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*. L'Inde, pour sa part, se refuse à maintenir quelque relation que ce soit avec l'Afrique du Sud.

15. Cependant, il est regrettable que le Comité des nations participant à la Coupe Davis, qui s'est réuni à Londres en juillet dernier, ait rejeté, par 24 voix contre 22, une motion de l'Australie demandant l'expulsion de l'Afrique du Sud. M. Bhatia espère que ceux qui continuent d'autoriser à des équipes sud-africaines de participer à des événements sportifs se rendront compte de la nécessité de prendre des mesures internationales concertées dans ce domaine.

16. Dans le même temps, les autorités sud-africaines, qui ont recours à toutes sortes de manœuvres pour obtenir que leur pays soit autorisé à participer à des événements sportifs internationaux, ont sélectionné quelques non-Blancs dans

leurs équipes, qu'elles qualifient maintenant de "multinationales". Même les fédérations sportives non raciales sud-africaines ont refusé de se laisser prendre à ces manoeuvres. M. Bhatia espère que la communauté internationale ne se laissera pas non plus abuser.

17. M. Bhatia donne ensuite lecture du dispositif du projet de résolution et annonce que les délégations du Congo, de Cuba, du Honduras, de l'Irlande, de Maurice, de la Mauritanie, de l'Ouganda, du Qatar, de la République-Unie du Cameroun, du Tchad, du Togo et du Yémen démocratique se sont portées coauteurs du projet de résolution. Enfin, il exprime l'espoir que le projet obtiendra l'appui de la Commission.

18. Le **PRESIDENT** annonce que le Honduras s'est porté coauteur du projet de résolution A/SPC/L.327.

19. M. RENS (Belgique), prenant la parole au nom des délégations du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Belgique, déclare que, sur instructions de leurs gouvernements, celles-ci ont proposé certains amendements¹ au projet de résolution A/SPC/L.327 relatif aux "bantoustans", amendements qu'il considère comme nécessaires pour que la résolution puisse être adoptée par consensus.

20. En conséquence, le troisième alinéa du préambule serait remplacé par le texte suivant :

"Réaffirmant la légitimité de la lutte menée en Afrique du Sud, indépendamment de toute considération de race, de couleur ou de croyance, pour l'élimination totale de l'*apartheid* et de toute forme de discrimination raciale".

21. Dans le dispositif de la même résolution, pour souligner que le régime sud-africain, et lui seulement, est responsable de la situation qui règne dans ce pays, il est proposé d'ajouter un quatrième paragraphe au dispositif, qui se lirait comme suit :

"4. *Engage* le Gouvernement sud-africain à mettre fin à tous ses efforts pour créer des "bantoustans" et à se conformer aux principes exprimés dans la Charte des Nations Unies".

22. M. Rens espère que son initiative sera interprétée comme un acte constructif et bénéficiera de l'appui général. Il souhaite que la Commission s'accorde un délai de 24 heures avant de se prononcer sur ces amendements.

23. M. AMISSAH (Ghana) dit que le système qui règne en Afrique du Sud est artificiel et que l'oppression et la répression, aussi intenses soient-elles, ne parviendront jamais à priver la majorité non blanche de sa liberté, de sa dignité et de son identité humaine.

24. M. Amissah dit que plusieurs des orateurs qui l'ont précédé se sont efforcés d'expliquer certaines attitudes qui, de l'avis du Ghana, ont contribué à maintenir et à perpétuer le régime de l'*apartheid*. Ces propos ont été tenus par les représentants de certains partenaires commerciaux et alliés militaires de l'Afrique du Sud, des pays occidentaux pour la

plupart, mais aussi le Japon. M. Amissah, pour sa part, a perçu dans certaines de ces déclarations du paternalisme, de l'hypocrisie et de l'insensibilité. Du paternalisme, parce que ces pays semblent vouloir rappeler aux Africains qu'ils n'ont pas le droit de trop insister, parce qu'ils reçoivent une assistance monétaire et autre, assistance qui dépendrait dans une large mesure de la possibilité de poursuivre les échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud. Et de faire ressortir que la situation en Afrique du Sud est délicate, qu'il faut procéder avec mesure et que, d'autre part, certaines choses ont déjà changé, enfin que, tôt ou tard, l'*apartheid* disparaîtra. Et de souligner surtout que l'usage de la force ne résoudra pas le problème. De l'hypocrisie, parce que ces pays dénaturent l'histoire quand ils disent que la violence a toujours été inutile. En fait, à bien des pages de l'histoire, on lit comment il a fallu recourir à la force pour faire évoluer la société dans un sens positif, et combien les idéaux de démocratie et de liberté que vont claironnant les pays occidentaux ont coûté cher en vies humaines. Pour leur part, les régimes colonialistes européens n'ont réussi à s'établir dans de nombreuses parties du monde, notamment en Asie et en Afrique, qu'au moyen de la force et de la violence, mais sous le prétexte d'imposer la civilisation et le christianisme. Lors de la Conférence de Bruxelles de 1876 et de la Conférence de Berlin de 1884-1885, le roi Léopold II et ses acolytes ont consacré le partage et l'exploitation de l'Afrique par les Européens. Le roi Léopold est devenu le promoteur et l'exploiteur du travail forcé au Congo, dont il était propriétaire. En même temps, dans d'autres régions d'Afrique, les colons européens entreprenaient l'exploitation des mines et s'emparaient des terres les plus fertiles et les plus aptes à l'agriculture. Les Africains furent obligés de travailler pour un salaire misérable, soumis et réduits en esclavage par la force des armes.

25. Apparemment, ces vérités historiques n'ont pas conduit l'Europe à changer d'attitude envers l'Afrique, puisque la mise à sac et le pillage du continent se poursuivent. Le système d'*apartheid* en Afrique du Sud, implanté par la minorité blanche avec l'aide du Royaume-Uni, combine les éléments de colonialisme, d'esclavage et de servage. Le système se maintient grâce aux liens économiques et militaires qui unissent l'Afrique du Sud à ses amis occidentaux et au Japon. Ceux qui cherchent à justifier ces relations en disant que leur interruption causerait un grave préjudice à la grande majorité de la population noire semblent oublier que les Noirs ne constituent qu'un élément périphérique de la structure économique, et que les seuls, les véritables bénéficiaires du système sont les Blancs.

26. Le comportement des pays d'Europe occidentale ne laissent subsister aucun doute sur leurs véritables intentions. L'auteur d'un ouvrage publié à Londres, *White Media and Black Britain*, affirme que les intérêts capitalistes britanniques en Afrique australe sont extrêmement puissants et que la presse, la télévision et la radio britanniques plaident la cause d'une société britannique raciste et penchent pour l'idée que l'*apartheid* est moins horrible que le nazisme puisqu'il est dirigé contre les Noirs. Quant à la République fédérale d'Allemagne, on sait que son ministre adjoint des affaires étrangères en personne a reconnu que l'Afrique du Sud était un partenaire commercial trop important pour que la République fédérale pût rompre ses relations économiques avec elle. Nul doute, selon M. Amissah, que si

¹ Le texte de ces amendements a été distribué ultérieurement sous la cote A/SPC/L.329.

ces liens économiques avec l'Afrique du Sud sont maintenus, c'est à cause des énormes bénéfices à réaliser par l'exploitation de la main-d'oeuvre à bon marché que fournit la population africaine, et non pas pour des motifs altruistes. Depuis quelques années, certains pays occidentaux, en particulier les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France, ont adopté une attitude d'indifférence face aux problèmes que pose le système d'*apartheid* en Afrique du Sud. C'est avec amertume que l'on constate qu'après des années d'exploitation, les anciennes puissances coloniales que sont le Royaume-Uni et la France ont tourné le dos à leurs anciennes colonies africaines. L'exercice qu'elles font de leur droit de veto et la façon dont elles votent à l'ONU, ainsi que la manière dont elles envisagent les problèmes africains, prouvent que leur intérêt pour l'Afrique a cessé en même temps que l'ère coloniale.

27. Quant aux déclarations du représentant des Etats-Unis d'Amérique (963^e séance), M. Amisshah dit qu'elles ont manqué de l'énergie nécessaire pour faire pression sur le Gouvernement sud-africain. Si les Etats-Unis ont des "contacts" avec tous les membres de la population sud-africaine, c'est, de l'avis de l'orateur, avec des personnes qui ont reçu l'approbation du régime raciste, et non avec les dirigeants des mouvements de libération ou avec d'authentiques opposants au système. Plus qu'aucun autre pays, les Etats-Unis ont les moyens, les ressources et l'influence nécessaires pour promouvoir une transformation fondamentale et acceptable en Afrique du Sud. Mais l'intérêt que les Etats-Unis portent à l'Afrique du Sud est d'ordre essentiellement économique et militaire, et ils ont invoqué des prétextes futiles pour ne pas prendre contact avec les véritables dirigeants africains, même lorsqu'il s'agissait de chefs de gouvernement. Les Etats-Unis, qui sont les principaux défenseurs de la liberté et des droits de l'homme, et qui ont en outre une importante population noire d'origine africaine, devraient adopter une position conforme à leurs principes.

28. Le représentant du Ghana dit l'inquiétude particulière que lui inspire également le renforcement des liens militaires et autres qui unissent l'Afrique du Sud à ses alliés occidentaux et qui peuvent faire de l'Afrique du Sud une menace militaire pour le reste de l'Afrique. La décision des Etats-Unis visant à la construction d'une base navale dans l'océan Indien, sur l'île Diego Garcia, est inquiétante, dans la mesure où elle pourrait susciter une course aux armements dans cette région. Autre sujet d'inquiétude, le projet *Advokaat* a mis à la disposition du régime de Pretoria le code de défense de l'OTAN aux fins de la codification du matériel et des pièces de rechange du projet. L'orateur réaffirme les dangers inhérents à une collaboration militaire de l'Afrique du Sud et de l'OTAN, et espère que les membres de l'alliance militaire occidentale réagiront positivement à l'appel qu'il leur lance pour qu'ils reconsidèrent leur attitude. De même, les gouvernements africains sont profondément inquiets de la possibilité de voir l'Afrique du Sud se doter d'une industrie nucléaire, avec l'aide officieuse de la République fédérale d'Allemagne. Le représentant du Ghana lance un appel à ce gouvernement et aux gouvernements des pays dont dépendent les autres sociétés étrangères qui ont répondu à l'appel d'offres concernant la fourniture de réacteurs nucléaires à l'Afrique du Sud, pour qu'ils empêchent les sociétés en question de participer à l'opération.

29. C'est peut-être à cause de l'accession du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe à l'indépendance et à la souveraineté que les alliés occidentaux de l'Afrique du Sud essaient d'en faire le dernier bastion de leurs efforts pour renverser le processus de la décolonisation. Mais l'histoire a prouvé que l'on ne peut réprimer le désir de liberté et de dignité des peuples. Le caractère insidieux et trompeur des propositions de détente et de dialogue qu'avance Vorster ne fait aucun doute. Bien que certains pays occidentaux aient hypocritement accepté cette propagande, M. Amisshah dit que ce qui l'inquiète le plus, c'est que certains pays africains, ignorant les souffrances de la population noire sud-africaine, renonçant à leur fierté nationale et allant à l'encontre des principes moraux les plus élevés, aient accepté l'aide économique et autre que leur offrait l'Afrique du Sud, et, par conséquent, son amitié. Même la plus extrême pauvreté ne saurait justifier un tel comportement. C'est pourquoi le représentant du Ghana demande à ces pays africains de rendre à l'Afrique du Sud les sommes qu'ils auraient reçues d'elle et de rompre leurs relations avec ce régime raciste.

30. Pour le représentant du Ghana, dénoncer les méfaits de l'*apartheid* est un devoir, mais sans qu'il faille y voir le prélude à un affrontement entre l'Afrique et l'Europe occidentale. Il importe également de renforcer les moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies afin que, celle-ci devenue efficace, on cesse enfin d'user de deux poids et deux mesures et de témoigner par là une insensibilité totale aux problèmes de l'homme noir. La situation qui règne en Afrique du Sud peut exploser à tout instant. Ce qu'il faut à l'Afrique, ce n'est pas un surcroît de violence, mais la paix pour se reconstruire, et tous doivent contribuer à la recherche d'une solution pacifique aux problèmes du continent.

31. L'orateur remercie la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Canada pour l'aide qu'ils apportent à la réinstallation des victimes de l'*apartheid* et il espère que d'autres pays suivront leur exemple. Le Ghana réaffirme son appui aux dirigeants politiques incarcérés. Il rend hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie à la lutte contre l'oppression et il s'engage à poursuivre la lutte pour que leur sacrifice n'ait pas été vain.

32. M. KIDANE MARIAM (Ethiopie) observe que l'Afrique du Sud continue à faire fi des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et qu'au moment même où elle essaie de convaincre le monde qu'elle est en train de mener à bien un processus de libéralisation elle augmente sa puissance militaire avec l'aide et la complicité de ses généreux fournisseurs, pour renforcer et perpétuer l'*apartheid*.

33. Comme l'a dit Son Excellence le général Teferi Bente à la douzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue à Kampala du 28 juillet au 1^{er} août 1975, l'Afrique du Sud est le soutien de la résistance coloniale en Afrique australe et le Zimbabwe et la Namibie lui servent de défense. Cherchant à manoeuvrer l'opinion publique, l'Afrique du Sud semble laisser entendre qu'elle est disposée à faire des concessions au sujet du Zimbabwe et de la Namibie pourvu qu'on lui permette de poursuivre sa politique raciste en Afrique du Sud. L'Afrique indépendante doit faire savoir à

l'Afrique du Sud qu'il est impossible de renoncer aux droits nationaux inaliénables du peuple sud-africain en échange de concessions insignifiantes au Zimbabwe et en Namibie.

34. Pour atteindre ses objectifs, l'Afrique du Sud intensifie sa propagande mais elle ne réussira à tromper personne en s'efforçant de présenter l'*apartheid* comme un système humanitaire dont le but est d'accroître le bien-être de la population africaine et de préserver sa culture. L'*apartheid* n'est qu'un système d'exploitation de la population non blanche au moyen de lois discriminatoires.

35. L'Organisation des Nations Unies doit éliminer totalement l'*apartheid* le plus tôt possible. Les objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ne peuvent être de simples mots. L'Organisation des Nations Unies doit aider la population non blanche de l'Afrique du Sud pour qu'elle puisse reconquérir sa dignité et ses droits fondamentaux. A cette fin, il faut intensifier l'action concertée contre l'*apartheid*. L'Assemblée générale, dans sa résolution 3324 B (XXIX), a déjà demandé au Conseil de sécurité d'appliquer les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte, et il est décevant que le Conseil de sécurité n'ait pu faire appliquer dans la pratique les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale contre l'Afrique du Sud.

36. La délégation éthiopienne pense que les mesures contre l'*apartheid* proposées par le Comité spécial au chapitre II de son rapport, en particulier l'embargo sur les livraisons de pétrole, de produits pétroliers et d'autres matières premières, peuvent s'avérer des armes efficaces dans la lutte contre l'*apartheid*.

37. M. HOUNGAVU (Dahomey) rappelle que la liquidation totale de l'*apartheid* et le transfert du pouvoir politique aux populations opprimées de l'Afrique du Sud restent le principal objectif de toute l'Afrique indépendante et de tous les peuples épris de justice et de paix. L'unanimité s'est faite pour condamner l'*apartheid*, système raciste et doctrine politique officielle de l'Afrique du Sud, qui est une grave insulte à l'homme non blanc, un crime contre l'humanité et un défi à l'Organisation des Nations Unies.

38. Bien que les mesures adoptées par l'Organisation des Nations Unies aient provoqué un isolement croissant du régime sud-africain sur le plan diplomatique, les racistes n'ont pris aucune mesure concrète pour mettre fin à leur politique. Le régime de Pretoria a pu se maintenir grâce à l'appui militaire et financier de l'impérialisme international, à la tête duquel se trouvent les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et la France. Néanmoins, la politique honteuse du régime est vouée à l'échec à cause des contradictions internes qui minent l'*apartheid*. La coopération étroite dans tous les domaines entre l'impérialisme, le sionisme et l'*apartheid* n'est plus à démontrer. Les sociétés transnationales du bloc impérialiste, attirées par l'appât de gains faciles, ne cessent d'investir en Afrique du Sud et d'exploiter le peuple sud-africain.

39. Les puissances impérialistes qui soutiennent Vorster doivent prendre conscience de la nouvelle situation qui se crée en Afrique australe et ramener à la raison Vorster et sa

clique raciste avant qu'il ne soit trop tard. Sinon elles contraindront les combattants de la liberté en Afrique du Sud, soutenus par l'Afrique indépendante et par tous les peuples épris de justice, à une lutte armée.

40. La politique de "détente" prônée par Vorster et ses alliés est un stratagème destiné à semer la confusion entre les Etats africains et à perpétuer le régime raciste en Afrique du Sud. La politique des "bantoustans" est une autre mascarade qui ne peut tromper la communauté internationale. L'Afrique unie doit combattre cette politique par sa détermination de lutter contre l'*apartheid* jusqu'à son élimination totale.

41. Tous les régimes racistes, qu'ils soient connus sous le nom d'*apartheid* ou de sionisme, doivent être combattus pour que le monde puisse suivre son évolution normale. Tous les amis de l'Afrique qui, sous une forme ou une autre, continuent d'entretenir certaines relations avec l'*apartheid* doivent y mettre fin en soutenant sans réserve la cause africaine; telle est la condition *sine qua non* pour pouvoir compter sur la solidarité des peuples africains.

42. Les pays et les peuples qui soutiennent la lutte contre l'*apartheid* doivent intensifier leurs efforts pour combattre Vorster jusqu'à l'élimination totale du racisme sous toutes ses formes.

43. La délégation dahoméenne est convaincue que le peuple opprimé de l'Afrique du Sud, uni et mobilisé, vaincra inéluctablement l'*apartheid*.

44. M. DE LATAILLADE (France) rappelle que depuis des années que dure le débat sur la politique d'*apartheid* la France a en maintes occasions répété qu'elle rejetait totalement cette doctrine, contraire à la conception qu'elle se fait de l'homme. La délégation française n'a jamais accepté et n'acceptera jamais le régime de l'*apartheid*, qu'elle considère comme inadmissible et condamnable, et les modifications de détail apportées récemment ne sauraient modifier son point de vue, qui est celui de la France et de tous les Français. M. de Lataillade n'hésite donc pas à redire sa réprobation parce qu'il persiste à penser que les condamnations morales conservent toute leur valeur et que ce n'est pas sans raison que la France a pris part à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est dans cet esprit que le Ministre des affaires étrangères de la France a déclaré devant l'Assemblée générale, au cours de sa présente session (2364^e séance plénière), que le Président de la République française avait défini de la façon la plus limitative la politique de la France en ce qui concerne les ventes d'armes à l'Afrique du Sud. Le 9 août 1975, pendant son voyage en République du Zaïre, le Chef de l'Etat français a précisé et confirmé la déclaration contenue dans le message qu'il avait adressé au Parlement français le 30 mai 1974, message dont la délégation française a fait état en novembre 1974, dans son intervention devant la Commission politique spéciale (940^e séance). En conséquence, la politique de ventes d'armes aux autorités de Pretoria a été soumise à de nouvelles restrictions. Depuis lors, toute nouvelle vente d'armes terrestres et aériennes à l'Afrique du Sud est interdite. Les ventes d'armes sont limitées désormais au matériel naval, à l'exclusion de navires fluviaux et de débarquement. Ce

matériel ne saurait être sérieusement considéré comme une menace pour les pays et les peuples africains.

45. M. VON UTHMANN (République fédérale d'Allemagne), exerçant son droit de réponse, tient à faire quelques observations au sujet des déclarations du représentant du Ghana, qui a parlé de collaboration militaire entre la République fédérale d'Allemagne et l'Afrique du Sud, en particulier dans le domaine des techniques nucléaires. Comme le représentant de la République fédérale d'Allemagne l'a déjà signalé devant la Commission politique spéciale, à sa 961^e séance, il n'existe aucune coopération militaire entre la République fédérale d'Allemagne et l'Afrique du Sud. En 1963, bien avant l'entrée de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies, le gouvernement a mis un embargo sur les ventes d'armes, de munitions, de véhicules militaires, etc., et a déclaré qu'il s'abstiendrait de collaborer avec l'Afrique du Sud sous quelque forme que ce soit. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne pratique, en ce qui concerne les ventes d'armes, une politique beaucoup plus restrictive que celle de tout autre pays industrialisé producteur d'armes. Ce sont les mêmes principes qui sont appliqués en matière de coopération dans le domaine des techniques nucléaires. Depuis sa création, la République fédérale d'Allemagne a renoncé à la production d'armes nucléaires; elle a ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et respecte strictement les obligations qu'elle a ainsi contractées. La création de centrales nu-

cléaires est réalisée conformément aux garanties de l'AIEA, qui veille à ce que ces installations ne soient pas utilisées à des fins militaires.

46. En fait, une société de la République fédérale d'Allemagne a fait une soumission à un marché d'adjudication international concernant la construction d'une centrale nucléaire en Afrique du Sud. Les centrales nucléaires remplaceront peu à peu les centrales traditionnelles qui utilisent le charbon ou le pétrole et il en existe déjà 117 dans 15 pays différents. Ces centrales ne servent aucun objectif militaire, et, bien que la République fédérale d'Allemagne comprenne les inquiétudes des pays africains, les accusations selon lesquelles il existerait une collaboration militaire entre la République fédérale d'Allemagne et l'Afrique du Sud sont dénuées de tout fondement.

Organisation des travaux de la Commission

47. Le PRESIDENT annonce que la Commission a terminé la discussion générale sur le point 53 de l'ordre du jour et exprime l'espoir qu'il sera possible, à la séance du vendredi 31 octobre, de mettre aux voix les projets de résolution que doit présenter le groupe des pays non alignés. La Commission passera ensuite à l'examen du point 50, relatif aux effets des rayonnements ionisants.

La séance est levée à 17 h 5.

969^e séance

Jeudi 30 octobre 1975, à 15 h 20.

Président : M. Roberto MARTINEZ ORDOÑEZ (Honduras).

A/SPC/SR.969

POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (*suite*)
[A/10050-S/11638, A/10052-S/11641, A/10103-S/11708, A/SPC/114, A/SPC/L.327 à 329] :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/10022);
- b) Rapport du Secrétaire général (A/10281)

EXAMEN DE PROJETS DE RESOLUTION (*suite**) (A/SPC/L.327 A 329)

1. Le PRESIDENT annonce une suspension de séance pour permettre aux membres de la Commission désireux d'expliquer, avant ou après le vote, leur vote sur les projets de résolution dont la Commission est saisie de s'inscrire sur la liste.

La séance est suspendue à 15 h 25; elle est reprise à 15 h 30.

* Reprise des débats de la 964^e séance.

2. Le PRESIDENT annonce que l'Ethiopie s'est jointe aux auteurs du projet de résolution A/SPC/L.327, et l'Ethiopie, la Jamaïque, le Libéria, la Turquie et le Yémen aux auteurs du projet de résolution A/SPC/L.328.

3. M. ZERAIA (Algérie), parlant au nom des pays non alignés, demande aux délégations belge, luxembourgeoise et néerlandaise de retirer les amendements (A/SPC/L.329) qu'ils ont présentés au projet de résolution A/SPC/L.327.

4. Le PRESIDENT, après avoir donné lecture de l'article 128 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, met aux voix les amendements parus sous la cote A/SPC/L.329.

Par 69 voix contre 25, avec 11 abstentions, les amendements publiés sous la cote A/SPC/L.329 sont rejetés.

5. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution A/SPC/L.327.

Sur la demande du représentant de la République démocratique allemande, il est procédé au vote enregistré.